

RÉGLEMENTATION

Accès

- **Le tarif d'un terrain de camping (ou de marina) comprend l'admissibilité au site pour le locateur et sa famille immédiate (demeurant dans la résidence principale du locateur), donc les visiteurs doivent payer le coût d'entrée pour avoir accès au site.**

Animaux

- Les chiens doivent être gardés en laisse, les excréments doivent être ramassés
- L'accès à la plage, à l'aire de service du restaurant et au lac est interdit aux chiens.

Arbres

- Il est strictement défendu de planter des clous ou d'abîmer des arbres de quelque façon que ce soit.
- Toute taille d'un arbre ou d'un arbuste est interdite et peut entraîner l'expulsion.

Bruit / musique

- Aucun bruit n'est toléré entre 23h00 et 7h00 en semaine ainsi que de 24h00 à 7h00 la fin de semaine, seules les radios de tables sont tolérées pour l'écoute personnelle uniquement.

Circulation

- La vitesse maximale autorisée est de 20 km/h sur le chemin asphalté ainsi que de 10 km/h pour les autres chemins.

Consommation

- L'alcool doit être consommé sur les emplacements de camping ou lors de soirées organisées, sur les lieux mêmes de l'évènement.
- L'utilisation de contenants de plastique (ou cannettes) est obligatoire sur la plage.

Constructions et rénovations

- Un plan exact des constructions doit être présenté à la direction pour approbation.
- La période de construction est de l'ouverture jusqu'au 20 juin et l'usage d'outils est toléré de 9h00 à 18h00.
- **Les piscines hors terre et gonflables (même pour les enfants) sont interdites sur les emplacements.**

Couvre-feu

- Du dimanche au jeudi, le couvre-feu est de 23h00 à 7h00.
- Le vendredi et le samedi, le couvre-feu est de 24h00 à 7h00.

Eau potable

- Étant donné que l'alimentation en eau du camping se fait au moyen de puits artésiens, l'utilisation de l'eau potable pour des fins autres que domestiques est interdite (arrosage de pelouse, lavage de voiture et d'équipements de camping, etc.)

Feux et foyers

- Il est défendu de faire des feux de camp hors des foyers installés sur chaque terrain ainsi que de déplacer les foyers.
- Il est interdit de brûler des déchets domestiques et de construction dans les foyers et le feu doit être éteint avant de se retirer pour la nuit ou avant de quitter le site.
- Par temps sec, il est possible que les feux de camp soient bannis momentanément pour des raisons de sécurité.
- Il est interdit d'utiliser des pétards ou autres pièces pyrotechniques sur le terrain.

Plage

- La plage est surveillée lorsque l'achalandage le permet, veuillez toujours y accompagner vos enfants.

Stationnement

- Il est défendu de stationner dans les rues et sur les terrains vacants (remorquage à vos frais).
- Il est défendu de stationner vos remorques, bateaux, etc. sur les emplacements.

Visiteurs

- Les visiteurs doivent stationner leurs voitures aux endroits prévus à cet effet sur le terrain ou dans le stationnement à l'entrée du camping (remorquage à vos frais si vous obstruez un site de camping).
- **Les visiteurs doivent acquitter les frais d'accès au camping et quitter le site avant le couvre-feu ou s'acquitter de la nuitée le cas échéant.**